Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAR LE DUC - 5501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/12/2025 - B2025/002866 - 1991 B 00078 - 382 745 404 - OBER

OBER
Société par actions simplifiée
Au capital de 2.061.509,45 euros
Siège social : 31, rue de Bar
55000 Longeville en Barrois

382 745 404 RCS Bar-le-Duc

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin,

La soussignée,

La société **OBER FINANCES**, une société par actions simplifiée, au capital de 560.383,90 euros, dont le siège social se situe au 31, rue de Bar, 55000 Longeville-en-Barrois, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bar-le-Duc sous le numéro 480 059 922, représentée par la société OBER PARTICIPATIONS, une société à responsabilité limitée, au capital de 140.000 euros, dont le siège social se situe au 31, rue de Bar, 55000 Longeville-en-Barrois, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bar-le-Duc sous le numéro 481 680 882, représentée par Monsieur Etienne Hamon de la Thebeaudiere, en sa qualité de gérant ;

agissant en qualité d'associé unique de la société de la société OBER, désignée en tête des présentes (la « Société »),

Après avoir constaté que :

-La société RSM commissaire aux comptes été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec avis de réception.

Ober Finances en sa qualité de Présidente d'Ober, elle-même représentée par la société Ober Participations, Présidente d'Ober Finances représentée par Etienne de La Thébeaudière gérant, associé unique, préside l'assemblée.

Le Président de séance rappelle que l'associé unique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, s'il y a lieu,
- Quitus au Président,

Puis le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé unique :

- la copie de la lettre de convocation adressée à l'associé unique,
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes et l'avis de réception,

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport général du commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions soumises au vote de l'associé unique.

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président de séance présente et commente les comptes de l'exercice écoulé. Il est ensuite donné lecture à l'associé unique du rapport de gestion établi par le Président puis du rapport général du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président de séance soumet au vote de l'associé unique les décisions suivantes :

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associé unique approuve le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, s'élevant à la somme de 84 198 € et l'impôt y afférent.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à la somme de –3 661 545 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :- 3 661 545 euros

Au compte de report à nouveau	- 3 661 545 euros
Ce qui porte ce compte à	7 696 488 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices sociaux.

	2023	2022	2021
Dividende par action *(hors actions auto détenues)*	0 €	0,30 €	0,60€
Montant total	0 €	432 484 €	784 666 €

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend également acte que le commissaire aux comptes a été informé de la poursuite, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des conventions conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette décision est adoptée.

le président

Pour copie
certifiée conforme

OBER FINANCES
Associé unique
Représentée par OBER PARTICIPATIONS, elle-même représentée par son gérant Monsieur Etienne de la Thébeaudière

OBER
Société par actions simplifiée
Au capital de 2.061.509,45 euros
Siège social : 31, rue de Bar
55000 Longeville en Barrois

382 745 404 RCS Bar-le-Duc

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin,

La soussignée,

La société **OBER FINANCES**, une société par actions simplifiée, au capital de 560.383,90 euros, dont le siège social se situe au 31, rue de Bar, 55000 Longeville-en-Barrois, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bar-le-Duc sous le numéro 480 059 922, représentée par la société OBER PARTICIPATIONS, une société à responsabilité limitée, au capital de 140.000 euros, dont le siège social se situe au 31, rue de Bar, 55000 Longeville-en-Barrois, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bar-le-Duc sous le numéro 481 680 882, représentée par Monsieur Etienne Hamon de la Thebeaudiere, en sa qualité de gérant ;

agissant en qualité d'associé unique de la société de la société OBER, désignée en tête des présentes (la « Société »),

Après avoir constaté que :

-La société RSM commissaire aux comptes été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec avis de réception.

Ober Finances en sa qualité de Présidente d'Ober, elle-même représentée par la société Ober Participations, Présidente d'Ober Finances représentée par Etienne de La Thébeaudière gérant, associé unique, préside l'assemblée.

Le Président de séance rappelle que l'associé unique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, s'il y a lieu,
- Quitus au Président,

Puis le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé unique :

- la copie de la lettre de convocation adressée à l'associé unique,
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes et l'avis de réception,

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport général du commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions soumises au vote de l'associé unique.

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président de séance présente et commente les comptes de l'exercice écoulé. Il est ensuite donné lecture à l'associé unique du rapport de gestion établi par le Président puis du rapport général du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président de séance soumet au vote de l'associé unique les décisions suivantes :

A TITRE ORDINAIRE

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à la somme de –3 661 545 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :- 3 661 545 euros

Au compte de report à nouveau - 3 661 545 euros
Ce qui porte ce compte à 7 696 488 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices sociaux.

	2023	**2022**	**2021**
Dividende par action *(hors actions auto détenues)*	0 €	0,30 €	0,60€
Montant total	0 €	432 484 €	784 666 €

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette décision est adoptée.

OBER FINANCES
Associé unique
Représentée par OBER PARTICIPATIONS, elle-même représentée par son gérant Monsieur Etienne de la Thébeaudière

Pour copie
certifiée conforme

OBER – Rapport de gestion exercice 2024

1. Présentation générale

Fondée en 1928, **OBER** (SAS, NAF 1621Z) conçoit, fabrique et commercialise des solutions décoratives haut de gamme pour l'aménagement intérieur. L'exercice 2024 est marqué par :

- **Une forte reprise du chiffre d'affaires (+12,7 %)** grâce au succès des gammes éco-conçues et à deux grands projets (Pays-Bas, Maroc).
- **Un retour à un résultat d'exploitation positif** (+163 923 € après –500 501 € en 2023).
- **Une perte nette de –3 661 545 €** liée à une dépréciation exceptionnelle sur titres (Stramiflex).
- **Un bilan solide** : capitaux propres à 18,95 M€, endettement financier net de 5,82 M€ (28,0 % des fonds propres) et trésorerie confortable (0,39 M€).

2. Compte de résultat social

(en €)	2024	2023
Chiffre d'affaires net	**21 093 878**	18 716 139
Produits d'exploitation	20 770 322	21 368 509
Charges d'exploitation	20 606 399	21 869 010
Résultat d'exploitation	**+163 923**	–500 501
Résultat financier	–147 602	+227 376
Résultat courant avant impôts	**+16 321**	–273 125
Résultat exceptionnel	–3 677 866	+158 200
Impôts sur les bénéfices	0	–77 160
Résultat net	**–3 661 545**	–37 765

Les charges de personnel s'établissent à 4 892 499 € (salaires) et 1 557 014 € (charges sociales) contre respectivement 4 803 780 € et 1 715 347 € en 2023.

3. Bilan au 31 décembre 2024 (abrégé)

Actif (k€)	2024
Immobilisations nettes	22 800
Stocks & en-cours	7 967
Créances clients & divers	7 574
Trésorerie active	**390**
Total actif	**38 942**

Passif (k€)	2024

Capital social	2 062
Réserves & report à nouveau	11 847
Autres réserves règlementées	206
Résultat 2024	–3 662
Capitaux propres	**18 950**
Provisions	672
Endettement financier	**6 206**
Dettes d'exploitation & diverses	13 114
Total passif	**38 942**

Endettement financier détaillé (31 déc. 2024)

Nature de la dette	Brut (k€)
Emprunt obligataire (2020 – 2027, 3,25 %)	2 100
Emprunts & dettes auprès d'établissements de crédit	2 769
Emprunts & dettes financières diverses	1 336
Total dettes financières	**6 206**
Trésorerie active	–390
Endettement financier net	**5 816**

4. Flux de trésorerie simplifiés

- Capacité d'autofinancement (2024) : +902 k€.
- Variation BFR : –311 k€ (reconstitution des stocks stratégiques).
- Investissements nets : –1 269 k€ (modernisation presse grand format, filtre à poussières phase 2).
- Endettement net stable (–99 k€).

5. Ressources humaines

OBER

Effectifs	Hommes	Femmes	Total
Au 31/12/2024			
Cadres	23	7	**30**
Agents de maîtrise	3		**3**
Employés	4	21	**25**
Ouvriers	36	22	**58**
TOTAL	**66**	**50**	**116**

L'effectif moyen 2024 s'élève à **118,9 ETP** (calcul interne), stable vs 2023 (118,7 ETP).

6. Recherche & Développement

Les dépenses directes de R&D représentent **341 k€** contre 322 k€ en 2023.

7. Risques principaux (inchangés)

- **Clients** : aucune dépendance > 10 % du CA ; poste clients couvert à 95 % par COFACE.
- **Fournisseurs** : trois fournisseurs référencés par matière clé ; contrat EDF pour les utilités.
- **Gouvernance Stramiflex** : blocages persistants ; exclusion du périmètre de consolidation maintenue (article L.233-19 C. com.).
- **Environnement** : conformité ICPE / ISO 14001 ; nouveau filtre poussières installé en 2024.

8. Perspectives 2025

Le président propose d'affecter la perte 2024 (–3 661 545 €) intégralement au compte **« Report à nouveau »**, lequel passerait de 11 846 609 € à **8 185 064 €**. Les capitaux propres resteraient supérieurs à la moitié du capital social.

Tableau des résultats sociaux – cinq derniers exercices

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires HT (€)	14 632 504	16 600 182	18 971 087	18 716 139	**21 093 878**
Résultat avant IS, participation, amort. & provisions	–779 175	2 075 989	779 882	635 496	**902 311**
Impôt sur les bénéfices	–61 931	–58 520	–7 069	–77 160	0
Résultat net	–900 525	1 649 635	548 030	–37 765	**–3 661 545**
Dividende par action (€)	0	0,60	0,30	0	0
Effectif moyen	125	124	124	**118,7**	**118,2**
Masse salariale (€)	4 762 088	4 632 470	4 777 708	4 869 747	**4 892 499**

La Présidence remercie les actionnaires pour leur confiance et soumet le présent rapport, accompagné des comptes annuels 2024, à votre approbation.

Pour copie certifiée conforme
Le président

SA OBER

BILAN ACTIF (en EUROS) **Bilan au 31/12/2024**

	Brut		Amortissement Provisions	Net 2 024 (12 mois)	Net 2 023 (12 mois)
Capital souscrit non appelé (0)					
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement		AC		0	0
Frais de recherche & de développement		AE			0
Concessions, brevets & droits similaires	135 804	AG	101 348	34 456	34 456
Fonds commercial	435 050	AI	228 826	206 225	206 225
Autres immobilisations incorporelles	135 493	AK	132 933	2 559	33 272
Avances & acomptes sur immobilisations		AM		0	0
incorporelles				0	0
				0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				0	0
Terrains	426 406	AO	95 148	331 258	320 916
Constructions	2 482 185	AQ	2 250 537	231 648	151 829
Installations techniques, matériel				0	0
et outillage industriels	5 608 838	AS	4 364 083	1 244 754	756 982
Autres immobilisations corporelles	175 164	AU	152 039	23 125	34 843
Immobilisations en cours	0	AW		0	545 425
Avances & acomptes	0	AY		0	0
					0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				0	0
Participations évaluées selon la				0	0
méthode de mise en équivalence		CT		0	0
Autres participations	12 658 592	CV	4 320 133	8 338 458	12 016 324
Créances rattachées à des participations	0	BC	0	0	0
Autres titres immobilisés		BE		0	0
Prêts	389 845	BG		389 845	370 328
Autres immobilisations financières	353 011	BI	0	353 011	167 400
TOTAL (I)	22 800 388	BK	11 645 047	11 155 341	14 638 000
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
Matières premières, approvisionnements	2 175 181	BM	0	2 175 181	2 289 968
En-cours de production de biens	260 213	BO	0	260 213	380 288
En-cours de production de services		BQ			0
Produits intermédiaires et finis	7 574 743	BS	122 864	7 451 879	7 973 457
Marchandises	1 048 797	BU	0	1 048 797	1 010 630
		0		0	0
Avances & acomptes versés sur commandes	0	BW		0	0
				0	0
CREANCES				0	0
Clients et comptes rattachés	1 911 186	BY	54 740	1 856 447	2 352 131
Autres créances	894 711	CA	0	894 711	1 036 114
Capital souscrit & appelé, non versé		CC		0	0
		C		0	0
DIVERS				0	0
Valeurs mobilières de placement	319 118	CE	0	319 118	572 951
Disponibilités	221 168	CG		221 168	93 959
				0	0
Charges constatées d'avance	717 636	CI		717 636	710 427
TOTAL (II)	15 122 755	CK	177 604	14 945 151	16 419 924
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0			0	0
Primes de remboursement des obligations (IV)				0	0
Ecarts de conversion actif (V)	0			0	0
TOTAL GENERAL (0 à V)	37 923 142	1A	11 822 651	26 100 491	31 057 923

Le président

Pour copie certifiée conforme

SA OBER

BILAN PASSIF (en EUROS)

Bilan au 31/12/24

	Exercice N 2 024 (12 mois)	Exercice N-1 2 023 (12 mois)
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	2 061 509	2 061 509
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 308 418	5 308 418
Ecarts de réévaluation		0
Réserve légale	206 151	206 151
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées		0
Autres réserves		0
Report à nouveau	11 358 033	11 395 798
		0
Résultat de l'exercice	-3 661 545	-37 764,58
		0
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées		0
TOTAL (I)	15 272 566	18 934 111
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		0
Avances conditionnées		0
TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
TOTAL (III)	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		0
Autres emprunts obligataires	2 100 000	2 100 000
Emprunts & dettes auprès des établissements		0
de crédit	2 958 333	3 976 389
Emprunts & dettes financières divers	1 255 492	873 451
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	0	559 926
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	2 412 342	2 663 458
Dettes fiscales & sociales	2 091 117	1 859 095
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	0	0
Autres dettes	10 641	91 493
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL (IV)	10 827 925	12 123 812
Ecarts de conversion passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I à V)	26 100 491	31 057 923

Pour copie certifiée conforme

SA OBER

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en EUROS) **31/12/24**

	Exercice N (12 mois)	Exercice N - 1 (12 mois)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	4 003 848	4 394 178
Production vendue : biens	16 352 973	13 553 882
Production vendue : services	737 057	768 079
Chiffre d'affaires Net	21 093 878	18 716 139
Production stockée	-615 695	1 715 347
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	0	269 472
Reprises sur amortissements & provisions,transferts de charges	292 118	657 066
Autres produits	21	10 485
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	20 770 322	21 368 509
	63,94%	58,63%
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 274 123	2 103 121
Variation de stocks (marchandises)	-23 596	99 682
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 803 780	5 799 956
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	64 320	132 960
Autres achats et charges externes	6 602 167	6 591 461
Impôts taxes et versements assimilés	150 908	204 275
Salaires et traitements	4 892 499	4 869 747
Charges sociales	1 557 014	1 540 685
Dotations aux amortissements	224 964	175 886
Dotations aux provisions (sur immobilisations)		
Dotations aux provisions (sur actif circulant)	25 959	193 654
Dotations aux provisions (pour risques & charges)	0	0
Autres charges	34 261	157 583
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	20 606 399	21 869 010
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	163 923	-500 501
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers des participations	110 206	533 453
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	53 607	70 378
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 654	0
Différences positives de change	0	5 537
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	168 467	609 367
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements & provisions	0	4 654
Intérêts et charges assimilées	308 808	375 282
Différences négatives de change	7 261	1 145
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	910
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	316 069	381 991
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-147 602	227 376
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	16 321	-273 125

SA OBER

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (SUITE) **31/12/24**

	EXERCICE N (12 mois)	Exercice N - 1 (12 mois)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	158 200
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions & transferts de charges	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0	158 200
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 677 866	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	3 677 866	0
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-3 677 866	158 200
Participation des salariés aux résultats de	0	0
l'entreprise (IX)		0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	-77 160
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	20 938 789	22 136 077
TOTAL DES CHARGES (II + IV +VI + VIII + IX + X)	24 600 334	22 173 841
5 - BENEFICE OU PERTE (Produits - charges)	-3 661 545	-37 765

Pour copie
certifiée conforme

OBER SA
ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 31/12/2024

I FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice écoulé enregistre un chiffre d'affaires de 21 093 978 euros, en hausse de 12,70% par rapport à 2023. Cette augmentation significative permet à OBER de retrouver la rentabilité de son exploitation. Le résultat d'exploitation, même s'il n'atteint pas son niveau habituel, est en forte amélioration avec une hausse de 664 K€ (+ 164 K€ vs - 501 K€ en 2023).

L'exercice se solde toutefois par une perte nette de 3 661 545 € (vs –37 765 € en 2023), sous l'effet principal d'une dotation exceptionnelle aux provisions d'un montant de 3 677 866 € sur les titres de Stramiflex.

Le résultat de l'exercice hors provision sur titres de Stramiflex est un bénéfice de 16 321 euros.

II PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Général

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 à jour des différents règlement applicables au 31 décembre 2023. Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, sous réserve du changement d'estimation rappelé au 2.6 « Evaluation des stocks »
- Indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 Immobilisations incorporelles

- Fonds de commerce

Le fonds de commerce est inscrit dans les comptes pour 206 K€, composé de 130 K€ pour l'acquisition en 2014 du fonds de commerce de CD SA et de 76 K€ pour la société OBER. Ce montant de 76 K€ représente la valeur intrinsèque des marques régulièrement déposées et renouvelées et est justifié dans le procès-verbal du conseil de surveillance du 22 septembre 1999 de la société OBER dans lequel il est précisé que cette somme était "représentative des marques acquises lors de la création de la société" en 1991 (reprise des fonds de commerce de cinq filiales d'Ober à la barre du Tribunal de Verdun). La valeur brute de ce fonds de commerce d'un montant de 305 K€ a été ramenée (par prudence) entre 1992 et 1995 à un montant net de 76 K€.
Une dépréciation est comptabilisée à la clôture si la valeur actuelle du fonds est inférieure à sa valeur comptable.

2.3 Immobilisations corporelles

Durée d'amortissement des immobilisations corporelles :

Conformément au règlement ANC 2014-03, les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur les durées d'utilités des biens. Les durées d'utilités retenues en années sont les suivantes :

INSTALLATIONS TECHNIQUES		
Chaudière, Transformateurs et distribution, Fluides et tuyauteries :		15
Compresseurs :	10	
MATERIEL INDUSTRIEL et SERVICES GENERAUX		
Ponts roulants, Presse :	20	
Mécanique générale, Traitements de surfaces :	15	
Matériel d'Usinage du bois :	12	
Matériel de laboratoire, centre d'usinage :	10	

La valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlement obtenus.

2.4 Immobilisations financières

A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition des titres est comparée à la valeur d'utilité. La plus faible des deux valeurs est retenue au bilan, après, le cas échéant, constitution d'une dépréciation.

En cas d'indice de perte de valeur interne ou externe, les tests de dépréciation de la valeur d'utilité sont déterminés en prenant en compte la rentabilité et les perspectives de rentabilité, le débouché commercial, ... sur la base des données prévisionnelles issues des plans stratégiques

2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients sont comptabilisées à l'émission des factures. Ces dernières sont émises lors du transfert de propriété.
Les créances sont dépréciées, au cas par cas, en fonction du retard pris dans le règlement et surtout en fonction de la cause de ce retard.

2.6 Evaluation des stocks

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements, ainsi que les stocks de marchandises sont évalués au coût moyen pondéré.

Les produits intermédiaires, encours, produits finis (panneaux décoratifs) sont valorisés au prix de revient. Le prix de revient correspond au coût de fabrication qui comprend les coûts matières et les coûts de transformation. Les coûts de transformation intègrent la main d'œuvre et les charges de l'usine.

Les produits non-conformes sont déclassés au cours des différentes étapes de fabrication.

Les stocks de placage et panneaux décoratifs ne se déprécient généralement pas avec le temps du fait de leurs spécificités techniques. Néanmoins, la société comptabilise une dépréciation lorsqu'elle identifie des éléments de nature à remettre en cause la valeur de certaines références en stocks.

2.7 Frais de recherche et développement
La société a opté pour la comptabilisation en charge des frais de R&D qui s'élèvent à un montant de 219 K€ pour l'exercice.

III COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Dettes, charges à payer

	31/12/2023	31/12/2024
Emprunt obligataire	2 100 000 €	2 100 000 €
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 976 389 €	2 958 333 €
Emprunts et dettes financières divers	873 451 €	1 255 492€
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 663 468 €	2 769 431 €
Dettes fiscales et sociales	1 859 095 €	2 091 117 €
- Dont dettes fiscales :	274 K€	305 K€
IS	0 K€	0 K€
TVA à décaisser	60 K€	125 K€
- Dont dettes sociales :	1 515 K€	1 635 K€
Participation	0 K€	0 K€
Congés payés	719 K€	779 K€
Caisse sociale	225 K€	239 K€

Détail des charges à payer

	31/12/2023	31/12/2024
Actionnaires - Dividendes à payer	784,50	784,50
Déplacements à payer	4 965,64	14 611,92
Primes à payer	285 958,43	334 330,86
Etat autres charges a payer	11 293,81	11 293,81

3.2 Créances, produits à recevoir

	31/12/2023	31/12/2024
Créances client	2 352 131 €	2 518 042 €
Autres créances	1 036 114 €	894 711 €

	31/12/2023	31/12/2024
Etat Subvention à recevoir	0,00	0,00
Etat Produit à recevoir	404 585,88	240 066,63

3.3 Charges constatées d'avance

	31/12/2023	31/12/2024
Locations et crédit-bail	134 904 €	106 219 €
Echantillons et produits de marketing	575 522 €	611 417 €
Exposition	0 €	0 €
Total	710 426 €	710 426 €

A compter de 2021 et conformément aux règles du règlement ANC 2014-03, les stocks de produits de Marketing et les stocks d'échantillons de 611 417 euros, en 2024, sont classés en Charges Constatées d'avance au lieu de figurer dans les stocks, et ceci dans la mesure où leur écoulement est prévu sur les exercices suivants.

3.4 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont composées de comptes à terme pour un montant total de 319 118 euros, sans risque de dévaluation du capital.

3.5 Composition du capital social

Le Capital Social est de 2 061 509 € pour 1 441 615 actions. Chaque action a une valeur nominale de 1,43 euros.

3.6 Ventilation du chiffre d'affaires net (en K€)

	France	Export	Total
Produits fabriqués	9 857	6 499	16 356
Négoce	1 974	2 030	4 004
Prestation de services	288	446	734
Total de l'exercice (12 mois)	12 119	8 975	21 094

3.7 Principales composantes des transferts de charges (en K€):

Aide chômage partiel	0
Indemnité d'assurance	19
Refacturation de frais de personnel :	17
Remboursement de frais déplacement	22
Divers	181
Total	240

3.8 Effectif moyen 2024

Cadres	30
Agents de maîtrise	3
Employés	25
Apprenti	0
Ouvriers	58
Total	116

3.9 Immobilisations en valeur brute (en €)

	01/01/2024	Investissements	Désinvestissements	31/12/2024
Concessions, brevets & droits similaires	132 961	2 843		135 804
Fonds commercial	435 050	0		435 050
Autres immobilisations incorporelles	135 493	0		135 493
Terrains	409 486	16 920		426 406
Constructions	2 379 866	102 318		2 482 185
Installations techniques	4 970 452	638 386		5 608 838
Autres immobilisations corporelles	175 164	0		175 164
Immobilisations en cours	545 425		545 425	0
Acomptes sur immobilisations	0	0		0
Autres participations	12 658 592	0		12 658 592
Créances rattachées à des participations	0	0		0
Prêts	370 328	19 517		389 845
Autres immobilisations financières	167 400	185 611		353 011
	22 380 218	965 595	545 425	22 800 388

3.10 Amortissements (en €)

	01/01/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2024
Concessions, brevets & droits similaires	98 505	2 843		101 348
Fonds commercial	228 826	0		228 826
Autres immobilisations incorporelles	102 221	30 713		132 933
Terrains	88 570	6 578		95 148
Constructions	2 228 037	22 499		2 250 537
Installations techniques	4 213 470	150 614		4 364 083
Autres immobilisations corporelles	140 322	11 718		152 039
Autres participations	642 268	3 677 866		4 320 133
	7 742 218	3 902 829		11 645 047

3.11 Provisions (en K€)

	01/01/24	Dotations	Reprises	Utilisées	31/12/24
Dépréciation sur créances (*)	107	0	52	0	55
Dépréciation financières	642	3 678	0	0	4 320
Dépréciation sur Stocks	97	26	0	0	123
Dépréciation sur Valeurs de placement	0	0	0	0	0
Total	846	3 704	52	0	4 498

Les dépréciations comptabilisées concernent les titres de participations dévalués des filiales (voir tableau ci-dessous)

3.12 Principales composantes du résultat exceptionnel :

Néant

3.13 Filiales et participations

En milliers d'unités	part du capital détenu	Capitaux propres	Résultat au dernier exercice clos
OBERFLEX (TUNISIE)*	98.67 %	34 K€	-82 K€
LCDA	100.00 %	1 507 K€	594 K€
SHELTER	70 %	60 K€	83 K€
OBER Inc (USA)*	100.00 %	131 K€	27 K€
TRIBOIS (sans activité)	100.00 %	NC	NC
OBERFLEX INC (sans activité)	100.00 %	NC	NC

() Ces données chiffrées sont issues des comptes* contributifs convertis au taux de clôture de l'exercice pour les capitaux propres et au taux moyen de l'exercice pour le résultat..

Titres de Participation	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Capital Social
Stramiflex (*)	5 469 255.16 €	3 677 865.70€	1 791 389.46 €	8 597 782 €
CONCRETE LCDA	6 440 634.35 €		6 440 684.35 €	438 217 €
Oberflex Incorporated	70 294,24 €	70 294,24 €	0 €	300 000 $
Tribois	571 973,47 €	571 973,47 €	0 €	500 MF CFA
Oberflex Tunisie*	79 305,50 €		79 305,50 €	79 428 €
OBER INC*	3 748.00 €		3 748.00 €	3 765 €
SHELTER	23 331.00€		23 331.00 €	1 000 €
	12 658 591.72 €	4 320 133.41 €	8 338 458.31 €	

(*) Le montant du capital social de ces filiales est calculé au cours historique.

3.14 Etat des créances (en K€)

	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Effort Construction	390	13	377
Actif circulant	16 141	16 141	0
Total	16 531	16 154	377

3.15 Etat des dettes (en K€)

	Montant brut	A un an	A plus d'un an et moins de 5 ans	A 5 an
Emprunt obligataire	2 100	0	0	2 100
Emprunt et dettes auprès d'établissements de crédit	2 958	2 501	457	0
Emprunts et dettes financières divers	1	1	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	2 769	2 769	0	0
Dettes fiscales et sociales	2 091	2 091	0	0
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0
Groupe et associés	1 265	1 265	0	0
Autres dettes	0	22	0	0
Avances et acomptes clients	662	662	0	0
Produits Constaté d'Avance	0	0	0	0
Total	11 846	8 477	1 501	2 146

Financements nouveaux de l'exercice : 0
Remboursements d'emprunts sur l'exercice : 1 510

3.16 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

Montants concernant les entreprises liées

	2024	2023
Clients et comptes rattachés		
- Stramiflex	660 107 €	625 762 €
- Marotte	0 €	0 €
- LCDA	0 €	0 €
- Shelter	166 801 €	192 787 €
Autres Créances		
- Stramiflex	247 567 €	247 567 €
- Marotte	0 €	0 €
- LCDA	0 €	0 €
- Shelter	227 677 €	247 677 €
- Oberflex Tunisie	0 €	0 €
- Ober Finances	0 €	0 €
- Ober Inc	0 €	0 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
- Stramiflex	354 854 €	122 785 €
- LCDA	293 292 €	133 680 €
- Oberflex Tunis	0 €	0 €
Autres emprunts et dettes		
- Stramiflex	0 €	0 €
- LCDA	1 040 389 €	570 000 €
- Oberflex Tunisie	10 641 €	69 864 €
- Ober Inc.	161 940 €	161 940 €
- Ober Finances	50 000 €	50 000 €
- Intérêts courus sur Compte Courant	0 €	0 €
Chiffre d'affaires		
- Stramiflex	87 995 €	151 998 €
- Marotte	0 €	0 €
- LCDA	4 074 €	0 €
- Shelter	25 315 €	57 010 €
Produits Financiers		
- Stramiflex	16 181 €	16 886 €
- Marotte (Boni de Fusion)	0 €	0 €
- Ober Finances	0 €	7 745 €
Achat de matières premières et marchandises		
- Stramiflex	1 585 850 €	1 124 049 €
- Marotte	0 €	0 €
- LCDA	0 €	0 €
Charges Financières		
- Stramiflex	0 €	0 €
- Marotte	0 €	0 €
- Ober Finances	0 €	0 €
- Oberflex Tunisie	0 €	0 €
- Shelter	0 €	0 €
Dividendes reçus		
- Oberflex Tunisie	50 595 €	183 389 €
- LCDA	59 611 €	350 055 €

Les transactions de la société avec des parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et concernent des entités détenues (directement ou indirectement) en totalité par une même société mère.

IV SITUATION FISCALE

Ober a mis en place une convention d'intégration fiscale avec la société LCDA. La Sté OBER est passible de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun. Pour 2024, l'IS est de 0.00 euros, le crédit d'impôt étranger est de 0 €, le crédit impôt recherche 2024 comptabilisé est de 0 €.

L'impôt dû est donc de 0 €.

En l'absence d'intégration fiscale, aucun un impôt n'aurait été supporté par Ober, ce qui laisserait toujours un impôt dû à 0 €.

Base d'allègement de la dette future d'impôt provenant de décalage dans le temps

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Établi en euros

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Taux	Impôt
Taux d'imposition IS			
Résultat Courant	16 321	25 %	
Résultat Exceptionnel (y compris participation)	3 677 866	25 %	
Résultat Comptable	-3 661 545	25 %	
Détail de l'impôt sur le résultat courant	**Base**	**Taux**	**Impôt**
Résultat courant	-3 661 545	25 %	
Réintégrations :			
Charges à payer non déductibles	84 198	25 %	
Charges non admises en déduction	25 958	25 %	
Déductions :			
Provisions et charges à payer	57 090	25 %	
Déductions fiscales	104 695	25 %	
TOTAL	**- 3 713 174**		
Détail de l'impôt exceptionnel	**Base**	**Taux**	**Impôt**
Nature :			
S / résultat exceptionnel	3 677 866	25 %	
S / réserve de participation	0	25 %	
Charges non admises en déduction		25 %	
TOTAL	**-35 308**		**-8 827**
Impôt intégration LCDA	**795 071**		**198 768**
Report déficitaire			
Charge d'IS au 31/12	**759 763**		**189 941**

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Établi en euros			
Allégements	**Montant**		**Accroissements Et allègements**
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	0		0
Provisions pour risques et charges	0		0
Charges à payer	0		0
Déficits reportables	1 319 622		-329 905

V ENGAGEMENTS FINANCIERS

5.1 Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

5.2 Effets escomptés non échus

Néant

VI VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Variation des Fonds propres	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Position à l'ouverture de l'exercice	**19 716 896 €**	**19 402 604 €**	**18 934 111 €**
Résultat net de la période	548 030 €	-37 765 €	- 3 661 545 €
Augmentation de capital	0 €	0 €	0 €
VARIATION RESERVES & PRIMES	0 €	0 €	0 €
Distribution de dividendes	- 862 322 €	- 430 728 €	0 €
VARIATION ANR	- €	- €	- €
VARIATION SUBVENTION INVEST	0 €	0 €	0 €
Position à la clôture de l'exercice	**19 402 604 €**	**18 934 111 €**	**15 272 566 €**

VII ENGAGEMENTS HORS BILAN

La provision pour indemnités de départ à la retraite n'est pas comptabilisée au passif mais figure en engagement hors bilan pour un montant de 296 K€. Le taux d'actualisation retenu est de 3.5 %, le taux de progression annuelle des salaires de 3 %, et les âges de départ à la retraite retenus sont de 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres.

VIII CREDIT-BAIL

Rubrique	Redevances payées		Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	De l'exercice	Cumulées	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Installations techniques matériel et outillages	91 822	142 676	91 882	292 766	38 441	423 039	1

IX REMUNERATION DES DIRIGEANTS

L'information sur les rémunérations n'est pas fournie car cette indication conduirait à identifier la situation donnée d'un des membres de ces organes.

X AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

La rémunération du commissaire aux comptes est mentionnée dans l'annexe consolidé.

XI EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

XI INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTITÉ CONSOLIDANTE

Nom : OBER FINANCES
Adresse : 31 Rue de Bar
55 000 Longeville en Barrois
Siren : 480 059 922

XII HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cette information est disponible dans les comptes consolidés d'Ober Finances

Le président

Pour copie
certifiée conforme

RSM

OBER

Siège social : 31, rue de Bar – 55000 Longeville-en-Barrois
Société par actions simplifiée au capital de 2 061 509 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

RSM

RSM Paris
[illegible]
Tél [illegible]
Fax [illegible]

OBER

Siège social : 31, rue de Bar – 55000 Longeville-en-Barrois
Société par actions simplifiée au capital de 2 061 509 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OBER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 8 338 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés pour être ramenés à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.4 « immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les prévisions issues des plans stratégiques établis pour chacune des participations sous le contrôle de la direction générale.

Dépréciation des stocks

La société comptabilise des dépréciations de ses stocks selon les modalités décrites dans la note 2.6 « Evaluation des stocks » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note 2.6 « Evaluation des stocks » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Dépréciation des créances clients

La société comptabilise des dépréciations de ses créances clients selon les modalités décrites dans la note 2.5 « Créances et dettes » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la valeur actuelle des créances clients et à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 juin 2025

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Pour copie
certifiée conforme

Cyrille Gabay

Associé